

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 24 février 2022 à 20 h 00 – lieu : Vibraye

Ordre du jour :

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – Élection membre commission communautaire,
- 1.2 – Désignation d'un membre au conseil d'administration des collèges Jules Ferry / Courtanvaux.

2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1. – Présentation de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures allouées aux élus,
- 2.2. – Vote des budgets primitifs 2022,
- 2.3. – Attribution du marché de travaux pour l'extension de la ZA du Bray,
- 2.4. – Versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe Habitations Légères de Loisirs,
- 2.5. - OPAH : attribution de subventions aux particuliers.

3. VOIRIE COMMUNAUTAIRE

- 3.1 – Attribution de l'accord-cadre de travaux et d'entretien de la voirie communautaire – programmes 2022, 2023, 2024

4. PETITE ENFANCE

- 4.1 – Demande de subvention d'investissement 2022 auprès de la CAF.

5. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Questions et informations diverses.

Date de convocation : 16 février 2022

Date d'affichage : 17 février 2022

| | | | |
|---|------------------|---------------|--------------------------------|
| Nombre de conseillers : | En exercice : 42 | Présents : 36 | Votants : 40 jusqu'à 20h15 |
| Nombre de conseillers : (arrivée de Mme GERMAIN) | En exercice : 42 | Présents : 36 | Votants : 41 à partir de 20h15 |

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PARIS Hubert, PITOU Jean Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine (arrivée à 20h15), HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, Mme Annick BRUNEAU, membre suppléant.

Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean Pierre MARIAIS
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE TOLRA
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Jacques LACOCHE
Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à Jean Pierre MARTEL
M. MORIN Sébastien

Mme Candy RENARD est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Le PV du dernier Conseil Communautaire du 27 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

I) Affaires Administratives

1.1 – Election membre commissions communautaires

Vu les délibérations 20200708 portant sur la création et les modalités de constitution des commissions communautaires et 20200709 portant sur l'élection des membres de ces mêmes commissions,

Suite à la démission Isabelle THOIREY et de son remplacement par Mme BESNIER Claire installée lors du conseil du 27 janvier dernier, Madame Claire BESNIER émet le souhait de participer aux commissions Santé, Action sociale-Famille- Solidarité et Urbanisme -Habitat.

L'élection des membres des commissions thématiques intercommunales doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 20200708 et 20200709 en date du 23 juillet 2020, relatives à la création et aux modalités de fonctionnement des commissions thématiques interne à la collectivité.

Pour mémoire, les commissions seront composées selon les modalités suivantes :

- À minima de 6 conseillers et jusqu'à 12 maximum, sans compter le Président de la commission, à l'exception de la commission voirie qui aura un représentant par commune,
- Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux non élus communautaires,
- Une commission ne peut être composée de plus de conseillers municipaux que de conseillers communautaires, à l'exception de la commission voirie,
- Le nombre de conseillers municipaux de la même commune ne pourra excéder 2 membres dans la même commission,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **PROCLAME** Mme BESNIER Claire élue membre des commissions Santé, Action sociale-Famille-Solidarité et Urbanisme-Habitat

1.2 – Désignation membre au conseil d'administration établissement scolaire

Vu la délibération n°20200723

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L.421-2 du code de l'éducation modifié par la loi du 8 juillet 2013 pour les collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée doit être désigné un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale pour assister au conseil d'administration à titre consultatif (R.421-16 du code de l'éducation) ».

L'élection des délégués doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Suite à la démission de Isabelle THOIREY le conseil communautaire est invité à désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration du collège Jules Ferry/ Courtanvaux.

Candidate : Madame Annie JUMERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **ENTÉRINE** la désignation de Annie JUMERT permettant ainsi de représenter la collectivité au sein des Conseils d'Administrations des établissements d'enseignement Jules Ferry/ Courtanvaux.

II) Affaires Financières

2.1 - Présentation de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures allouées aux élus

La réglementation exige que chaque année, soit communiquée à l'Assemblée, un récapitulatif des indemnités perçus par les élus qui représentant la collectivité.

Après avoir pris connaissance de l'état récapitulatif, il a été pris acte de cette information par l'ensemble des membres présents.

2.2 – Vote des Budgets Primitifs 2022

Après présentation et vote à bulletin secret pour le budget principal et vote à main levée pour les autres budgets de la collectivité, le Conseil Communautaire, a procédé au vote de tous les budgets. Ils s'équilibrent, en dépenses et en recettes, comme suit :

- Budget PRINCIPAL : décidé à la majorité par 19 voix POUR / 15 voix CONTRE / 7 abstentions
 - 7 461 248.00 € pour la section d'Exploitation
 - 1 764 566.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Petite Enfance : décidé à la majorité par 33 voix POUR / 6 voix CONTRE / 2 abstentions
 - 320 448.00 € pour la section de Fonctionnement
 - 30 213.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe - Base de loisirs : décidé à la majorité par 21 voix POUR / 15 voix CONTRE / 5 abstentions
 - 178 062.00 € pour la section de Fonctionnement
 - 50 046.00 € pour la section d'Investissement – Dépenses
 - 109 147.00 € pour la section d'Investissement - Recettes

- Budget annexe - Habitations légères de loisirs : décidé à la majorité par 19 voix POUR / 14 voix CONTRE / 8 abstentions
 - 175 338.00 € pour la section d'Exploitation
 - 92 996.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe - Centre de Santé : voté à l'unanimité
 - 209 425.00 € pour la section de Fonctionnement
 - 8 300.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe - SPANC : voté à l'unanimité
 - 6 900.00 € pour la section d'Exploitation
 - 543.62 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Ordures Ménagères : voté à l'unanimité
 - 1 515 062.00 € pour la section d'Exploitation
 - 8 250.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Locations/Ventes de bâtiments industriels : voté à l'unanimité
 - 293 500.00 € pour la section d'Exploitation
 - 199 607.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Aménagement de terrains ZA du Pressoir 2 : décidé à la majorité par 40 voix POUR / 1 voix CONTRE
 - 216 753.00 € pour la section d'Exploitation
 - 216 753.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Zone d'Activités du Bray : voté à l'unanimité
 - 83 792.00 € pour la section d'Exploitation
 - 83 792.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Zone Commerciale du Bray : voté à l'unanimité
 - 131 120.00 € pour la section d'Exploitation
 - 131 120.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Zone d'Activités du Bray 2 : voté à l'unanimité
 - 510 356.00 € pour la section d'Exploitation
 - 176 356.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Zone d'Activités de la Pocherie : voté à l'unanimité
 - 22 292.00 € pour la section d'Exploitation
 - 22 292.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Zone d'Activités les Chapelles : voté à l'unanimité
 - 18 431.00 € pour la section d'Exploitation
 - 18 431.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe – Zone d'Activités la Borde : voté à l'unanimité
 - 69 550.00 € pour la section d'Exploitation
 - 67 950.00 € pour la section d'Investissement

Retranscription des échanges relatifs aux votes des budgets 2022

Marc MERCIER demande s'il ne serait pas logique de commencer par le budget principal étant donné que les budgets annexes ne trouvent leur équilibre que par les virements du Budget Principal. Logiquement on devrait démarrer par le budget principal. Michel LEROY répond que pour moi, personnellement cela ne me pose pas de problème et propose à Isabelle DAVID de présenter le budget principal.

Lecture de BP par Isabelle DAVID : lecture par chapitre, si vous voulez des détails, n'hésitez pas à poser des questions.

Section de Fonctionnement : Dépenses

011 : Frais d'études et recherches Chapitre/ différence essentielle

Claude DARROY sollicite que soit donné les différences essentielles entre 2021 et 2022, et apporter une explication des augmentations des dépenses.

Isabelle DAVID répond que l'augmentation vient en partie de la hausse du prix de l'énergie et des frais d'études et de recherches

Isabelle DAVID précise que le plus gros c'est la voirie (entretien de voirie et réparation : 560 000€)

Marc MERCIER pose la question par rapport à l'entretien de la voirie, comment cela se justifie-t-il ?

Prosper VADE dit qu'il n'y a pas que ce que l'on fait sur les communes, mais une partie en interne. Nous on fait un budget de 380 000€ HT

Isabelle DAVID indique qu'il y a 20 000€ de restes à réaliser de 2021, 5 000€ pour l'entretien de la voie verte sur Bessé-sur-Braye, 20 000 € pour les travaux sur les ouvrages d'art (notamment les ponts). La révision des prix du marché est incluse. Il s'agit de la même enveloppe de travaux de voirie que la prévision budgétaire 2021. A savoir que l'enveloppe de travaux ponctuels et imprévus (intempéries ou autres) pour 20 000€ ne sera pas forcément utilisée.

Patrick GREMILLON précise qu'il parle en hors taxes.

Marc MERCIER ajoute que cela ne fait donc pas 380 000€.

Prosper VADE souligne que cela fait 460 000€ TTC environ.

Marc MERCIER s'interroge vis-à-vis de l'année dernière, les 76 000€ d'augmentation, c'est pourquoi ?

Prosper VADE demande ce qu'est le complément (je ne sais pas).

Aude BELLANGER s'assure si l'on compare par rapport au BP 2021 ou au CA 2021, afin de parler de la même chose.

Marc MERCIER répond qu'il s'agit du CA, le réalisé.

Aude BELLANGER dit Donc il y a bien 20 000 € en RAR (report de l'année dernière) 5 000€ d'entretien de la voie verte nouvellement ouverte à Bessé-sur-Braye. Au niveau des travaux de voirie, sont inclus les révisions de prix du marché. Nous sommes repartis sur les mêmes prévisions budgétaires que 2021. Pour les travaux ponctuels de voirie, il y a toujours une enveloppe d'imprévus, nous avons prévu une enveloppe de 25 000 € en 2021 qui n'a pas été totalement utilisée (4 700€), nous repartons sur 20 000 € d'imprévu (en cas d'intempérie ou autre.)

Prosper VADE indique que s'il n'y a pas d'imprévus, ils ne seront pas forcément utilisés.

Catherine MENU s'interroge, pourquoi les assurances augmentent-elles autant ? On passe de 7 500€ à 12 500 €.

Aude BELLANGER cite la prise en compte de l'assurance des véhicules de mobilité (scooter et véhicules) pour 5 500€.

Marc MERCIER informe que sur les lignes « publicité publication », nous passons de 4 000€ à 16 600€.

Aude BELLANGER explique qu'en 2022, ont été ajoutés la promotion de la mobilité (avant la mise en place d'un plan d'action pour la sensibilisation et l'accompagnement au changement) à hauteur de 5 000 €, le soutien au Forum des métiers des collègues (5 000€), des actions de prévention santé (2 000 €).

Marc MERCIER indique que sur les frais de télécommunication, nous avons presque doublé (de 5 700 à 9 750€).

Aude BELLANGER ajoute que pour permettre la mise en place du télétravail des agents et l'hôtel communautaire n'étant pas desservi par la fibre optique, il a été ajouté un abonnement pour un système de 4G, en attendant la fibre.

Catherine MENU demande que sont les remboursements de frais à des tiers ?

Aude BELLANGER explique qu'il s'agit des remboursements aux SCM des maisons de santé pour les locaux non loués. Également 50 000 € au titre du Contrat Territorial Eaux dans le cadre de la compétence GEMAPI ; la recette de taxe GEMAPI est prévue.

012 : Charges de personnel

Explication des augmentations par Isabelle DAVID :

Nouveaux recrutements en 2022 : technicien transition écologique, un renfort administratif 62 850 €

Recrutement de stagiaires : 9 000 €

Commissaire enquêteur pour la modification du PLUi : 13 807€

Centre de santé : un médecin salarié à mi-temps et un médecin salarié à plein temps : 165 000 €

014 Atténuations produits

65 : autres charges de gestion courante

Marc MERCIER précise que l'on augmente de 237 000 €. Pouvez-vous me dire d'où vient l'augmentation s'il vous plait ?

Aude BELLANGER explique que cela fait suite au changement de nomenclature comptable et budgétaire. Les charges initialement prévues au chapitre 67 (en M14) sont remontées au chapitre 65 (en M57), et notamment la subvention versée au budget annexe HLL (89 000 €), les moins-values de vente de terrain remonté (10 000€).

Marc MERCIER indique que pour les chalets, en 2020, ça doit être une histoire de loi, c'est du commerce, c'est pour cela qu'il faut les mettre à part.

Aude BELLANGER répond qu'il s'agit d'une charge exceptionnelle, car le budget des HLL, comme celui du SPANC et des Ordures Ménagères, sont censés s'autoéquilibrer.

Marc MERCIER dit que normalement ces budgets doivent s'équilibrer tout seul.

Catherine MENU s'interroge sur la subvention versée au budget annexe petite enfance, On passe de 7 500€ à 12 500 €.

Isabelle DAVID dit que si nous avons présenté les budgets annexes en premier, nous aurions expliqué.

Marc MERCIER ajoute que si nous passons les budgets annexes avant, nous ne savons pas s'il y a l'argent nécessaire dans le budget principal. La logique est cela, je suis désolé. Renseignez-vous auprès du comptable public. Je me suis renseigné. Ce qui est logique sans chercher d'histoire, c'est qu'il faut passer le budget principal en premier. Et la question qui est posée, vous pourriez y répondre maintenant.

Michel LEROY informe de l'absence de la comptable.

Marc MERCIER dit Je crois qu'elle ne va nulle part.

Cindy GAUTIER ajoute que sur le budget annexe Petite Enfance, il n'y a pas de dépenses de fonctionnement exagérées. Pour les subventions de fonctionnement, nous avons été plus prudents, la participation du budget principal est plus élevée mais qui ne le sera certainement pas.

Marc MERCIER espère que toutes les questions qui sont vues là seront écrites dans le Compte rendu ou enregistrées.

Isabelle David confirme que les questions sont enregistrées.

Aude BELLANGER ajoute que sur la petite enfance, en 2021 ont été comptabilisés des soldes de subvention de 2020 versés en 2021. Nous sommes repartis pour le budget 2022, sur l'année n, avec les rattachements de produits.

Renaud GAUTHIER s'interroge par rapport à l'aide des professionnels de santé, qu'est-ce que 15 000€ prévus ?

Isabelle DAVID explique que c'est pour favoriser l'installation des praticiens qui demanderaient une aide.

Renaud GAUTHIER ajoute que c'est pour d'éventuels futurs médecins.

Section de fonctionnement : recettes

Renaud GAUTHIER s'interroge : Pourquoi avons-nous tant perdu en CFE ?

Aude BELLANGER explique que la loi de finances pour 2021 a réduit de moitié les bases pour les locaux industriels. Cette réduction est compensée par l'Etat. Et ce dispositif est reconduit pour 2022.

Marc MERCIER demande s'il ne devrait-il pas y avoir une baisse de 187 000€ ? Je ne sais plus à quel chapitre.

Isabelle DAVID répond que cela se trouve au 748311. En 2022, ce sera la dernière fois que nous percevrons 187 100 € ? L'année dernière, nous avons perçu 302 964€.

Marc MERCIER ajoute que l'année prochaine, nous aurons 187 000 € de recettes en moins. A cela, s'ajoute la perte de Mecha chrome.

Martine GERMAIN précise que la nouvelle usine arrivant sur Bessé va peut-être apporter des recettes.

Marc MERCIER dit qu'il y aura un décalage des recettes sur deux ans.

Jacques LACOCHE ajoute qu'il y a eu une délibération votée en 2021 pour les deux ans.

Section d'investissement

Pas de questions / présentation des opérations à la section des dépenses d'investissement

Marc MERCIER demande à intervenir :

Vous vous en doutez. Je voudrais évoquer plusieurs points. Nous avons dit ici en conseil communautaire, que par le passé, il y a eu des erreurs de commises. Je dis par le passé, lors de la fusion des 2 communautés de communes.

Je veux bien mais si on regarde la situation financière en 2019 et en 2020, la Communauté de communes avait une épargne nette de 204 000€ et 290 000€, en 2021 on passe à une épargne nette négative c'est-à-dire qu'on n'a pas assez d'argent pour rembourser le capital d'emprunt.

Et si on fait le prévisionnel 2022, cela sera moindre épargne négative de 507 000€. Cela sera moindre, je sais, car on prévoit toujours un peu plus c'est normal. Mais on est encore parti pour être négatif.

Michel LEROY dit qu'on est parti pour être négatif, oui.

Marc MERCIER précise que si en cours d'année il y a des projets avec des charges en fonctionnement, il faudra trouver des recettes au minimum car on sera négatif. En plus il y a un projet d'emprunt, vous croyez qu'un établissement bancaire va vous prêter. Je le souhaite, attention. S'ils s'aperçoivent qu'en présentant un budget, il n'y a pas la recette suffisante pour déjà payer les emprunts qu'il y encourt.

Michel LEROY dit qu'on a conscience de ce problème, tout à fait.

Marc MERCIER ajoute que Quand je vois ce budget-là, personnellement je ne suis pas sûr qu'on en ait tenu compte. Je ne vais pas intervenir comme l'année dernière, moi la seule question que je me pose, si chaque commune avait un budget comme cela, je ne suis pas sûr que le maire le voterai.

Je n'en rajouterai pas plus. C'est inadmissible de voter un tel budget. Moi je souhaiterai qu'on puisse faire tout cela, mais on n'a pas les finances. Je ne vais pas m'énerver, parce que je ne m'énerve pas, je me mets en colère. Je suis désolé moi aussi. Je souhaiterai qu'on puisse faire le maximum pour la population. Mais soyez conscient que le moment où il va falloir parler d'augmentation d'impôts, moi je vous signale que je vais intervenir, et pas qu'ici, parce que moi je ne vais pas supporter ça. On n'a pas le choix, vous ne comprenez pas, c'est comme ça. Je n'ai plus rien à dire.

Moi aussi je souhaiterai qu'on puisse. Vous n'en avez pas conscience, je ne suis pas plus malin qu'un autre. Soyez réaliste mince alors. Vous allez voir, on va dans droit le mur, parce que j'en fais partie. Même si par bonheur on n'est pas à moins 572 000€, mais qu'on est moins 200 000€. On va prendre sur les réserves, cela va durer combien de temps. Malheureusement l'année prochaine on ne va pas avoir 183 000€ et avoir et c'est logique des charges de fonctionnement supplémentaire. Comment va-t-on faire. Je me mets dans le lot. Réfléchissez. Je n'interviendrai plus. Je vous signale, je voterai pour ou contre, je n'interviendrai plus parce que j'en ai marre, voilà.

Mais je bougerai on verra.

Michel LEROY demande qui veut s'exprimer tout simplement. Marc l'a fait, pas de problème si quelqu'un d'autre, vous avez la parole.

Je vous propose de passer au vote du Budget principal.

Vote, à bulletin secret.

Michel LEROY dit qu'il comprend les réticences et l'intervention du lanceur d'alerte Marc MERCIER. Ce n'est pas facile de faire un budget, c'est ric rac, essayer de travailler ensemble.

Une question :

Renaud GAUTHIER pose la question à quoi ça sert de voter les budgets annexes ? Car on vient de voter le budget principal.

Marc MERCIER répond que nous sommes obligés de les voter. Ça fait une heure de perdue.

Renaud GAUTHIER dit qu'il trouve cela ridicule

Budget Petite enfance : pas de remarque

Budget Base de loisirs :

Martine GERMAIN dit je vous interpelle sur les charges de personnel.

Marc MERCIER répond qu'il y a une erreur dans les documents. Le total a été multiplié par deux. Ce qui prouve que tout le monde a regardé les budgets avant de venir ici, c'est une plaisanterie...

Renaud GAUTHIER ajoute C'est ça qui me gêne, j'ai passé 3 heures à regarder ça hier, pour rien.

Marc MERCIER pose la question : Pourquoi ?

Aude BELLANGER répond qu'en effet, il y a une grosse erreur de calcul de 188 000€.

Michel CHERON dit qu'il va enfoncer des portes ouvertes, cela fait un certain nombre d'années malgré tout que nous avons un budget sur la base de loisirs 150 000€ de déficit. Je ne sais pas si nous pouvons nous permettre de manger autant d'argent. Il faut chercher les causes, il faut chercher les solutions.

Christophe LEDIEU précise que nous cherchons des solutions. Je n'ai pas l'impression qu'on cherche là. Vous me parlez de 150 000 €. Là-dedans il y a des charges du personnel. La baisse est aussi due au fait que le personnel était affilié à la base de loisirs à tort, puisque le même personnel travaille sur l'ensemble du territoire. Il a fallu que nous rééquilibrions les charges du personnel qui étaient malheureusement affiliées uniquement à la base de loisirs. Faire des économies, on en recherche.

Michel CHERON dit que cela affecte bien de 150 000€.

Martine GERMAIN ajoute que Service maintenu, il y a une dépense de 100 000€ de personnel.

Christophe LEDIEU précise que c'est à destination des écoles.

Jean Pierre MARIAS informe que l'on a 22 000 € de recettes pour 150 000€ de déficit. Quelle entreprise aujourd'hui accepterait cette situation ?

Christophe LEDIEU dit qu'il ne pense pas que la base de loisirs soit une entreprise. Excusez-moi de le dire, je suis entrepreneur.

Renaud GAUTHIER répond que nous n'avons pas vocation à voter tout le temps des budgets déficitaires.

Christophe LEDIEU ajoute que cette base de loisirs, vos enfants et petits-enfants y vont. C'est un service à la population.

Michel LEROY précise que tout ce qui touche aux loisirs, au sport, c'est toujours déficitaire.

Christophe LEDIEU dit de regarder les piscines.

Michel LEROY ajoute que les piscines sont déficitaires, les gymnases sont déficitaires. Il faut du personnel pour les faire fonctionner. C'est de la maintenance, c'est plein de chose... Alors après, effectivement, on considère que la base de Lavaré est un atout touristique. Nous avons un pôle touristique, c'est tout un ensemble : à Dollon le Musée de la Musique Mécanique, et le petit train à Semur. Nous avons un ensemble sur ce secteur que nous allons essayer de développer. Il y a aussi les chemins de randonnées, des chemins pédestres. Nous allons essayer de développer du tourisme vert puisque c'est la tendance. La base de Lavaré est un des éléments. Evidemment ça coûte. Le problème est que nous n'avons peut-être pas un budget qui nous le permet, mais à ce moment-là, si nous n'avons pas de but non plus, qu'est-ce que nous faisons ?

Didier METAIS ajoute que Oui mais quand on n'a pas les moyens, on n'a pas les moyens.

Yvan BOSNYAK pose la question Alors on ferme l'école de Musique, le RAMPE, le multi accueil (les 14 gamins), alors on ferme tout ça ?

Michel CHERON dit Tu t'énerves

Yvan BOSNYAK réponds Je ne m'énerve pas, je parle fort. Nous faisons quoi : on ferme tout. Je ne sais pas. Je comprends qu'il y a du fonctionnement. Dites-nous dans quelle communauté de communes il n'y a pas quelque chose qui coûte en fonctionnement ? Après ce n'est pas que je veux absolument défendre la base de loisirs. L'école de Musique, qu'est-ce que ça nous rapporte ? Ça ne rapporte même pas ce que la base de loisirs rapporte.

Martine GERMAIN répond que Ça sert à nos écoles publiques.

Yvan BOSNYAK ajoute que la base de loisirs aussi. Pour les petites écoles comme les nôtres qui n'ont pas les moyens d'aller en classe de mer, on peut leur proposer d'aller à la base pour faire de la voile, du canoë, des activités. A l'heure actuelle sur le territoire, qui peut proposer ça pour nos petites écoles ? C'est la question que je vous pose. L'école de musique, combien ça rapporte ?

Michel CHERON dit Tu nous amènes sur un terrain

Yvan BOSNYAK répond Je ne voulais pas y aller moi, je vous y emmène. Le budget est travaillé depuis le mois de novembre. Ce n'est pas travaillé 15 jours avant. Nous essayons, si vous voulez, faites-nous des propositions. A part tout larguer, qu'est-ce vous souhaitez ? Moi je veux bien que nous supprimions un pôle qui sert aussi à nos petites écoles. Parlez-moi à la rigueur des chalets, mais ne me parlez pas de toute la base. C'est ça que je veux vous expliquer.

Claude DARROY ajoute Il y a un poste qui m'effraie : les tiers lieux. C'est bien gentil l'investissement, mais après quand il va falloir les faire fonctionner, comment ferons-nous ?

Yvan BOSNYAK répond que nous en avons parlé, le problème c'est le CUT. Tu as un million d'euros. Je vous le dis clairement là, je voudrai que tout le monde s'exprime.

Didier METAIS demande si nous avons-nous besoin de deux tiers lieux ? Pourrions-nous estimer les coûts de fonctionnement qu'il va y avoir après ? C'est peut-être un coût de 100 000€ (l'électricité, le chauffage et tout ce qu'on veut, le personnel). Avons-nous fait le compte de tout ça ?

Benjamin LABURTHE-TOLRA dit Je veux bien que nous revenions sur les tiers lieux. On va pouvoir aller dire à acheter des voitures, ça va servir à quoi, des scooters franchement

Didier METAIS répond que l'on va en reparler

Yvan BOSNYAK dit Vas dire ça aux entreprises ? C'est une demande des entreprises qui sont sur votre territoire.

C'est la demande du club des entreprises, il y a un club assez dynamique dans le coin.

Marc MERCIER ajoute qu'ils sont trois à leur réunion. C'est un membre de chez nous qui en fait partie qui me l'a dit, pour ne pas le nommer, Éric FONTAINE. Voilà un an, on m'a reproché de ne pas avoir démarré, avoir vu les finances plus tôt. Avez-vous bougé depuis 12 mois ? Moi il y a un an, on m'a dit que le fonctionnement des tiers lieux sera zéro. On en reparlera, ça été dit en réunion publique.

Yvan BOSNYAK dit Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Marc MERCIER répond Si, c'est toi qu'il l'a dit.

Yvan BOSNYAK dit Moi, j'ai dit ça ?

Benjamin LABURTHE-TOLRA ajoute c'est peut-être plus moi.

Marc MERCIER dit Supprimez le Tiers lieux à St calais. Nous n'en avons pas besoin. Nous allons voir la Présidente de la Région, nous allons lui demander si elle ne veut pas mettre de l'argent sur des bâtiments pour les louer. Nous aurons le loyer qui compensera le coût. Ce sera quand même plus utile : des créations d'emplois peut-être. Parce que là, il faut que des entreprises viennent. Je suis d'accord, mais au moins c'est d'essayer. Supprimez le tiers-lieu à Saint Calais, nous n'en avons pas besoin. Faites-le à Bessé et puis c'est tout. Si nous allons voir Mme La Présidente de Région (je cherche son nom), voir si elle ne sera pas d'accord de mettre l'argent sur un bâtiment à Saint Calais. Là je vous applaudis, voilà.

Michel LEROY ajoute Bon, nous allons quand même voter le budget annexe de la base de loisirs.

Marc MERCIER rétorque Nous n'avons pas les sous, nous faisons n'importe quoi.

Christophe LEDIEU ajoute ah oui parce en plus, nous faisons n'importe quoi ? Nous n'avons pas les sous ? Une ou deux réunions l'année dernière, tu es vraiment bien placé !
Michel LEROY dit Ecoute Christophe, on se calme s'il te plait.
Christophe LEDIEU répond Je peux répondre quand même et m'exprimer.

Budget annexe HLL

Michel LEROY demande s'il y a des questions ?
Sergine PRIEUR demande Dans divers, à quoi correspondent les dépenses pour 11 000€ ?
Aude BELLANGER répond En fait, sur ce budget, nous avons un décalage cette année. L'emprunt se termine cette année (la dernière échéance), mais les chalets n'ont pas comptablement fini d'être amorti. Ne me demandez pas pourquoi, cela a été fait comme ça à l'origine. Nous nous retrouvons donc en suréquilibre de 11 000€. Nous avons équilibré la section. Nous allons avoir un excédent de 11 000 € à la clôture.
Sergine PRIEUR pose la question Comment expliquer l'augmentation des charges de personnel, les salaires de 73 000 € au lieu de 49 000€ ?
Aude BELLANGER répond Ce dont expliquait Christophe tout à l'heure. En fait, à la suite de la création du service technique, la charge globale reste la même. Nous avons reparti la charge du personnel par service. Nous avons affecté réellement la charge entre la base de loisirs, les chalets et le budget principal (pour l'entretien des bâtiments).
Michel LEROY demande s'il y d'autres questions ?

Budget annexe Ordures Ménagères :

Renaud. GAUTIER demande Juste une question sur l'augmentation des charges du personnel.
Isabelle DAVID ajoute au chapitre 012, Aude
Aude BELLANGER explique qu'un seul agent travaille pour ce service. Nous nous sommes permis d'augmenter le temps sur ses missions, un pourcentage de son temps de travail.

2.3 – Budgets 2022 : autorisations d'engagement et de programme

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Président indique que des dépenses d'équipement qui revêtent un caractère pluriannuel peuvent faire l'objet d'une autorisation de programme ou d'engagement afin de pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ayant un caractère pluriannuel.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement ayant un caractère pluriannuel.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par le conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la gestion des crédits en autorisation de programme et d'engagement et crédits de paiement,
- **OUVRE** les autorisations de programme / d'engagement et crédits de paiement suivants :

| Autorisation d'engagement / Autorisation de programme | numéro de l'AP/AE | Libellé | Montant total du projet | Crédits de paiement | | | | |
|--|----------------------|---|----------------------------|---------------------|-----------|-----------|----------|----------|
| | | | | 2021 (mandattés) | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| Autorisation d'engagement | 2022-1 | OPAH - Suivi animation | 247 000 € | 77 500 € | 59 500 € | 36 000 € | 37 000 € | 37 000 € |
| Autorisation de programme | 2022-2 | Construction d'un Tiers Lieu Saint Calais | 1 280 000 € | | 633 700 € | 646 300 € | | |

- **DIT** que les dépenses seront financées par le FCTVA, des financements extérieurs et par l'autofinancement,
- **DIT** que les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au budget primitif 2022.

2.4 – Budgets 2022 : versement d’une subvention d’équilibre du Budget Principal au Budget annexe Habitations Légères de Loisirs

Les activités de service public à caractère industriel et commercial (SPIC), quel que soit leur mode de gestion, sont strictement encadrées par la loi, afin de ne pas porter entrave à la concurrence.

Ces activités sont soumises à un équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans un objectif de transparence des tarifs et de vérité des prix, les recettes propres du service doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses, à l'exclusion de toute prise en charge par le budget principal de la collectivité, sous forme de subvention d'équilibre ou de financement par le budget principal de certaines dépenses.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit, par exception, trois cas pour lesquels une prise en charge par le budget principal devient possible :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Cette prise en charge doit faire l'objet d'une délibération motivée.

Vu la délibération n°20220205 du 24 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal et du budget annexe Habitations Légères de Loisirs,

Ce budget de nomenclature M4 (SPIC), assujetti à la TVA ne peut s'autofinancer. Les recettes commerciales perçues pour ce service sont nettement insuffisantes à son équilibre et la tarification pouvant être pratiquée ne permet pas de couvrir le coût de revient du service. Augmenter la tarification pour couvrir les dépenses ne serait pas supportable par les usagers. Une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ce budget annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à la majorité,

Vote : 21 voix POUR, 14 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le versement d’une subvention d’équilibre du budget principal au budget annexe Habitations Légères de Loisirs, pour un montant de 89 144 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette décision.

2.5 – Extension de la ZA du Bray : attribution du marché de travaux

Monsieur le Président rappelle le projet d’extension de la zone d’activités du Bray à Vibraye.

Une consultation a été lancée le 17 janvier 2022, pour les travaux de viabilisation et d’extension de la ZA du Bray. La date limite de remise des offres est fixée au 11 février 2022 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d’analyse des offres et le classement proposé par la Commission d’Appel d’Offres réunie le 21 février 2022 :

| Nom du candidat | | Offre HT | Valeur technique Note / 50 | Montant des prestations Note / 40 | Délai Note / 10 | Note Totale / 100 | Classement |
|--|-------------------------------|--------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------------|-------------------|------------|
| FLECHARD TP S.A.S. | 72400 LA FERTE-BERNARD | 315 488,50 € | 31,00 | 37,98 | 6,33 | 75,31 | 5 |
| PIGEON TP CENTRE IDF – Agence La Ferté Bernard | 72400 CHERRE-AU | 350 926,66 € | 39,00 | 34,15 | 7,33 | 80,48 | 3 |
| COLAS FRANCE SAS – Etablissement du Mans | 72470 CHAMPAGNE | 322 063,10 € | 44,00 | 37,21 | 8,44 | 89,65 | 2 |
| EUROVIA ATLANTIQUE Agence HRC | 72021 LE MANS | 299 577,00 € | 45,00 | 40,00 | 9,00 | 94,00 | 1 |
| TRIFAUULT TRAVAUX PUBLICS SAS | 72260 MAROLLES LES BRAULTS | 322 347,00 € | 33,00 | 37,17 | 6,33 | 76,50 | 4 |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** le marché de travaux à EUROVIA ATLANTIQUE Agence HRC (72021 LE MANS) pour un montant de 299 577,00 € HT, soit 359 492,40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

2.6 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et suite à la délibération n°20210328 relatives aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, deux dossiers de demande de subvention, concernant des travaux « autonomie de la personne » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de janvier :

| Nom | Montant HT des travaux subventionnés | Montant total des aides publiques (hors CCVBA) | | Montant subvention CCVBA | Reste à charge pour le propriétaire (HT) |
|----------------|--------------------------------------|--|------------|--------------------------|--|
| PLET Patrick | 7 863 € | 35 % | 2 752,05 € | 500 € | 2 252,05 € |
| GUILLAUME René | 5 147 € | 35 % | 1 801,45 € | 500 € | 1 301,45 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité,

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

III) Voirie

3.1 – Attribution de l'accord-cadre de travaux et d'entretien de la voirie communautaire – Programmes 2022, 2023, 2024

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 21 janvier 2022, selon la procédure adaptée, pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de travaux, pour les travaux et l'entretien de la voirie communautaire, d'une durée de trois ans (programmes 2022, 2023, 2024). La date limite de remise des offres était fixée au 17 février 2022 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 février 2022 :

| Nom du candidat | Offre (HT) sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) | Valeur technique | Prix | Note Totale | Classement |
|---|---|------------------|-----------|-------------|------------|
| | | Note / 50 | Note / 40 | / 100 | |
| PIGEON TP CENTRE IDF – Agence La Ferté Bernard | 72400 CHERRE-AU annuel : 347 487,70 € soit pour 3 ans : 1 042 463,10 € | 60,00 | 40,00 | 100,00 | 1 |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à la majorité,

VOTE : 35 voix POUR et 2 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** le marché de travaux à PIGEON TP CENTRE IDF – Agence La Ferté Bernard (72400 CHERRE-EAU) pour un montant de 1 042 463,10 € HT, soit 1 250 955,72 € TTC (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Transcription des échanges :

P. VADE : Légère diminution du cout des mises en chantier (284€ à 250€), pour le reste pas possibilité de négociation, augmentation de tous les postes, variant de 15 à 35%, exemple enduit : 2.1€ à 2.92€

M. MERCIER : Lors de la commission d'appel d'Offre, j'ai regretté qu'il n'y a pas eu de lots sur certains travaux, pour que les entrepreneurs locaux puissent répondre, une décision unilatérale de faire un marché global, il avait été demandé de faire une réunion de la commission voirie avant pour en parler, c'est dommage qu'il n'y ait pas eu de lots de faits.

P. VADE : cela a été reconduit comme à la mandature précédente

P. GREMILLON : ce qui est dommage, c'est que la commission voirie n'est as été réunie, malgré l'avoir demandé,

M. MERCIER : ne soyez pas surpris si je ne vote pas,

Michel LEROY : par rapport a la commission voirie, la personne qui s'occupe de la voirie, a quelques problèmes de santé, qu'elle a été bien handicapée sur la période COVID, et a été énormément absente, ce qui n'a pas favorisé le travail, ce n'est pas une excuse, nous aurions pu faire une commission sans elle, mais cela aurait été embêtant.

Jean Luc CHABILLANT : pour le marché de broyage, fossés ?

Aude BELLANGER, le marché sera relancé mais en attente de la commission voirie qui se tiendra début mars.

IV) Petite Enfance

4.1 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers

Monsieur le Président informe que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe propose une aide à l'investissement, pour les structures petite enfance. A ce titre, les projets d'investissement 2022 du Multi-accueil Le Jardin des Sens (Vibraye) et du Relais Petite Enfance (RPE) sont susceptibles d'être éligibles :

| Dépenses HT | | Recettes | % | Montant |
|---|-----------------|-------------------------------------|-----|-----------------|
| Multi-accueil Le Jardin des Sens : | | Caisse d'allocations familiales CAF | 30% | 4 830 € |
| Acquisition Licence/logiciel Inoé | 2 500 € | | | |
| Modification des menuiseries de la salle d'activités et de la salle de bain | 8 500 € | | | |
| Achat d'un sèche linge | 600 € | | | |
| Relais Petite Enfance : | | Autofinancement | | 11 270 € |
| Eenseigne et signalétique au RPE Saint Calais | 4 500 € | | | |
| Total | 16 100 € | Total | | 16 100 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets d'investissement précités et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

V) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires

Prochaines dates de réunions

| | | |
|---|-------------------------------|---------------------------|
| Réunion des Vice-présidents : | 15 mars – 18 h 30 | Hôtel communautaire |
| Bureau : | | |
| Point DETR DSIL CRTE avec le Sous -Préfet | 08 mars 2022 – 20 h 00 | Vancé |
| | Lundi 04 avril 2022 – 19 h 30 | Semur en Vallon |
| | 10 mai 2022 – 20 h 00 | Chapelle Huon |
| | 07 juin 2022 – 20 h 00 | Cogners |
| | 12 juillet 2022 – 20 h 00 | Marolles les Saint-Calais |

| | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|
| Conseil communautaire : | Mardi 12 avril 2022 -20 h 00 | Dollon |
| | Mercredi 18 mai 2022 -20 h 00 | Valennes |
| | Jeudi 23 juin 2022 -20 h 00 | Bessé sur Braye |
| | Jeudi 28 juillet 2022 -20 h 00 | Saint-Calais |
| Commissions : | | |
| Tourisme (chemin de randonnées) : | 1 ^{er} mars 2022 - 18 h | Hôtel communautaire |
| Voirie : | 09 mars 2022 - 18 h 30 | Montaillé – Salle polyvalente |
| Tourisme : | 09 mars 2022 – 18 h 30 | Lavaré |
| Économie : | 10 mars 2022 – 18 h 30 | Hôtel communautaire |
| Action sociale (COTECH (CTG)) : | 10 mars 2020 – 18 h 30 | Vibraye |
| Santé : | 16 mars 2022 – 17 h 30 | Hôtel communautaire |
| Finances : | 04 avril 2022 - 18 h 00 | Semur en Vallon |

Information relative à la Maison Frances services ;

Rapport du Président de la visite à la MFS à la poste de Saint Calais

Labellisé en janvier, le personnel commence à prendre ses marques, une inauguration sera programmée, prend son rythme de croisière.

Françoise LELONG : réunion avec l'ARS, fermeture du centre de vaccination de Saint Calais confirmée le 1^{er} mars., c'est aux professionnels de sante de prendre le relais.

Jacques LACOCHE : le 1^{er} mars un rdv au collège pour le jeu des métiers, je voudrais dire à Marc, peut être que parfois aux réunions du club des entreprises il n'y a que 3ou 4 participants, mais il ne faut pas oublier le travail effectué par Florence OLIVIER qui va les voir les industriels,

Cindy GAUTIER : précise que la commission action sociale du 25 janvier, n'a pas pu avoir lieu, elle sera reportée le 22 mars, n'hésitez pas à me faire le retour par rapport au mail envoyé relatif a la CTG qui se tiendra le 10 mars. Il est important qu'il y ait un représentant par commune.

Christophe LEDIEU : Est-ce que chaque commune qui distribue le journal communautaire les a reçu ?

Sur une brillante idée de l'animateur sportif de la base de loisirs, il a fait une demande pour qu'est lieu le cross national des agents territoriaux en collaboration avec les clubs sportifs du territoire, le 9 avril 2022.

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► Maison de Santé de Saint Calais - Baux Professionnels

Le 1^{er} janvier 2022, signature d'un bail professionnel avec le docteur Benoît DESTIVAL, pour la location d'un cabinet de médecin généraliste à la maison de santé de Saint Calais, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel révisable de 385.87€.

Le 1^{er} janvier 2022, signature du bail professionnel avec le docteur Michaël PLANCKE, pour la location d'un cabinet de médecin généraliste à la maison de santé de Saint Calais, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel révisable de 385.87€

► Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

DIA N°001_2022 : Vente de biens situés 69 rue Coursimault à Saint Calais appartenant à la SCI Alain, Estelle POITOU, au profit de M. PILLET.

DIA N°002_2022 : Vente de terrains nus situés « Le Ravet » à BESSE SUR BRAYE appartenant à la SCPA TRANSPORTS BOURBON ET CIE au profit de Monsieur et Mme LAMBRON

► **Signature de devis**

| Date de signature | Services | Objet | Fournisseur | Montant |
|-------------------|-------------------|---|----------------------|---|
| 21/01/2022 | Centre de Santé | Achat d'un poste informatique pour le Docteur Bazin (salarié) | SEMAPHORS | 1 092.00 € HT 1 310.40 € TTC |
| 21/01/2022 | Centre de Santé | Abonnement mensuel - Contrat de maintenance Axisanté - Contrat de sécurité - Location lecteur carte bancaire - Maintenance lecteur carte bancaire - Abonnement IP pour les transactions bancaires - Sauvegarde en ligne | SEMAPHORS | 29.80 € HT 6.00 € HT 24.36 € HT 5.18 € HT 9.00 € HT 20.83 € HT Soit un montant total de 95.17 € HT 114.20 € TTC |
| 25/01/2022 | RPE St Calais | Intervention sur la climatisation | PAINEAU TORTEVOIE | 285.99 € HT 343.19 € TTC |
| 25/01/2022 | Service Technique | Remise en état et conformité de la remorque pour ouverture ridelles | CHAVIGNY | 209.77 € HT 251.72 € TTC |
| 01/02/2022 | Centre de Santé | Connexion à distance au logiciel AXISSANTE : - solution de sécurité pour les connexions à distance - 1 jeton de connexion pour le régisseur | SEMAPHORS | 250.00 € HT 300 € TTC 150.00 € HT 180.00 € TTC |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

| N° d'ordre | Intitulé des délibérations | Page |
|------------|---|---------|
| 20220201 | Election membre commissions | 2022/15 |
| 20220202 | Désignation membre au conseil d'administration établissement scolaire | 2022/15 |
| 20220203 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Principal | 2022/16 |
| 20220204 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Petite Enfance | 2022/16 |
| 20220205 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Base de Loisirs | 2022/16 |
| 20220206 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs | 2022/16 |
| 20220207 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Centre de Santé | 2022/16 |
| 20220208 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe SPANC | 2022/16 |
| 20220209 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Ordures Ménagères | 2022/16 |
| 20220210 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels | 2022/16 |
| 20220211 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2 | 2022/16 |
| 20220212 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray | 2022/16 |
| 20220213 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray | 2022/17 |
| 20220214 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray 2 | 2022/17 |
| 20220215 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Zone d'Activités la Pocherie | 2022/17 |
| 20220216 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Zone d'Activités les Chapelles | 2022/17 |
| 20220217 | Vote du budget primitif 2022 : Budget Annexe Zone d'Activités la Borde | 2022/17 |
| 20220218 | Budgets 2022 : autorisation d'engagement et de programme | 2022/21 |
| 20220219 | Budgets 2022 : versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe Habitations Légères de Loisirs | 2022/22 |
| 20220220 | Extension de la ZA du Bray : attribution du marché de travaux | 2022/22 |
| 20220221 | OPAH : attribution de subventions aux particuliers | 2022/23 |
| 20220222 | Accord-cadre de travaux et d'entretien – programmes 2022/223/2024 : attribution de la consultation | 2022/23 |
| 20220223 | Demande de subvention d'investissement 2022 auprès de la CAF | 2022/24 |